



**HAL**  
open science

# L'État-nation africain à l'épreuve de la démocratie, entre présidentialisation et décentralisation : l'exemple du Mali

Michel Bussi, Stéphanie Lima, David Vigneron

► **To cite this version:**

Michel Bussi, Stéphanie Lima, David Vigneron. L'État-nation africain à l'épreuve de la démocratie, entre présidentialisation et décentralisation : l'exemple du Mali. *L'Espace Politique*, 2009, 7, 10.4000/espacepolitique.1270 . hal-01898469

**HAL Id: hal-01898469**

**<https://univ-tlse2.hal.science/hal-01898469v1>**

Submitted on 27 May 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## L'Espace Politique

Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique

7 | 2009-1  
L'État en Afrique

---

# L'État-nation africain à l'épreuve de la démocratie, entre présidentialisation et décentralisation : l'exemple du Mali

*The African Nation-State with the Test of Democracy, Between Presidentialisation and Decentralization: the Example of Mali*

Michel Bussi, Stéphanie Lima et David Vigneron

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/espacepolitique/1270>

DOI : 10.4000/espacepolitique.1270

ISBN : 978-2-8218-0331-2

ISSN : 1958-5500

### Éditeur

Université de Reims Champagne-Ardenne

Ce document vous est offert par Université du Havre



### Référence électronique

Michel Bussi, Stéphanie Lima et David Vigneron, « L'État-nation africain à l'épreuve de la démocratie, entre présidentialisation et décentralisation : l'exemple du Mali », *L'Espace Politique* [En ligne], 7 | 2009-1, mis en ligne le 30 juin 2009, consulté le 27 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1270> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.1270>

---

Ce document a été généré automatiquement le 27 mai 2021.



Les contenus de *L'Espace politique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

---

# L'État-nation africain à l'épreuve de la démocratie, entre présidentialisation et décentralisation : l'exemple du Mali

*The African Nation-State with the Test of Democracy, Between Presidentialisation and Decentralization: the Example of Mali*

Michel Bussi, Stéphanie Lima et David Vigneron

---

- 1 Le Mali est souvent présenté en Afrique de l'Ouest comme une « démocratie originale », une exception, un des seuls États où la transition démocratique issue des conférences nationales du début des années 1990 se consolide. Ainsi, depuis 1992, le Mali organise des élections globalement concurrentielles, multipartistes, dont le résultat incertain est accepté par les perdants. La révolution de 1991 semble réellement avoir été portée par des forces populaires. Depuis, 1992, le pacte réussi de réconciliation nationale, négocié notamment avec le Nord, a renforcé un État de droit pacifié. La présidentialisation du Mali semble donc effective, et même renforcée depuis 2007 et la large réélection du président Amadou Toumani Touré. Pourtant, en parallèle, le Mali est également souvent cité (et étudié) au même titre que le Sénégal pour les modalités originales de sa décentralisation. Le Mali apparaît donc comme un cas particulièrement éclairant en Afrique pour analyser comment s'articulent ensemble des logiques de forte centralisation nationale du pouvoir et d'émancipation locale. La démocratie joue à chaque échelle, à la fois lors des élections présidentielles (et législatives) dans la mise en scène de l'unité nationale, mais aussi lors des élections municipales, redistribuant le pouvoir par un jeu subtil d'alliances et d'allégeances.
- 2 Le Mali constitue donc une illustration intéressante, puisqu'il est à la fois un des États les plus pauvres de la planète, mais également depuis dix-huit ans une démocratie électorale stable. Malgré ses limites, plusieurs arguments plaident pour la singularité et la maturité de la démocratie malienne : son ancienneté depuis 1992, une alternance du pouvoir

présidentiel, une compétition politique ouverte aussi bien lors des élections présidentielles, législatives et communales, un multipartisme (plus de 100 partis existent, même si seulement 4 ou 5 possèdent une assise nationale), l'absence constitutionnelle et réelle de partis ethniques ou religieux, contrairement à la plupart des autres États africains, une presse écrite libre qui possède une grande diversité de titres, une décentralisation « réussie » (703 communes, 10 000 conseillers municipaux..) revendiquée dès la décolonisation. Ces constats ne doivent bien entendu pas masquer les limites de la démocratie malienne, notamment les faibles taux de participation (autour de 30% de votants) et les fraudes avérées.

## Entre présidentialisation et décentralisation : une évolution vers un système semi-compétitif ?

- 3 Avant la colonisation, le recours à la violence pour bousculer l'ordre politique en place et « y substituer un autre (tout en conservant souvent les hiérarchies inférieures) constitue la dynamique de l'alternance. » (LANGE M-F, 1999, p. 118) Sous le régime de « l'indigénat »<sup>1</sup>, le dispositif politique est, principalement, constitué « de rapports clientélistes [...] le plus souvent reconduits dans le temps » (*ibid*, 1999, p. 118). Ce n'est qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale que vont naître de nouvelles perspectives. Jusque là, les soudanais<sup>2</sup> ne pouvaient pas siéger à des postes électifs. Du 30 janvier au 8 février 1944, la Conférence de Brazzaville (Congo-Brazzaville) marque la « détente », Charles de Gaulle, se portait garant « que la gestion interne des territoires revenait aux élites africaines » mais ne parle pas encore d'indépendance<sup>3</sup>. Aux sorties de la Grande Guerre, la superposition des conflits de contestation envers la présence française dans les colonies s'accroît (les révoltes kabyles, la libération de l'Indochine et la guerre d'Algérie). Afin d'y remédier, la participation des africains en tant qu'électeurs et élus au scrutin de 1945 est proposée. Constitutif de l'apprentissage du jeu électoral et de la démocratie, le Soudan français va se doter de 3 partis politiques en 1946 – le Parti Soudanais Progressiste (PSP), le parti SFIO du Soudan, le Parti Démocratique du Soudan (PDS). – qui composent en fait des sections soudanaises de partis français. Dans la même année, lors du congrès constitutif du Rassemblement Démocratique Africain<sup>4</sup> (RDA), la vie politique soudanaise va se bipolariser, avec la dissolution des trois partis existants (le PSP, la SFIO-Soudan et le PDS). Fily Dabo Cissoko, instituteur, formera le PSP autonome et Modibo Keita, père de l'Indépendance, conservera l'appellation soudanaise du RDA soit l'Union Soudanaise du RDA (US-RDA). Pendant une décennie, les partis s'affronteront jusqu'à ce que soit adoptée la loi cadre de 1956, donnant aux territoires de l'Afrique-Occidentale Française (AOF)<sup>5</sup>, une large autonomie. Par conséquent, elle consacre la « territorialisation » (DIARRAH C.O, 1991, p. 30) chère à Félix Houphouët-Boigny et tant décriée par Modibo Keita. Le 8 mars 1959, les élections générales consacrent la domination politique de l'US-RDA. En position de force, l'US-RDA lors de son congrès extraordinaire proclame l'indépendance du Mali le 22 septembre 1960. De 1960 à 1968, le régime de Modibo Keita, oriente sa politique vers la recherche de la voie malienne du socialisme, mais les pénuries à répétition mettent un terme à cette période et conduisent la junte militaire dirigée par Moussa Traoré à renverser la structure fragilisée de Modibo Keita. À la tête du Comité Militaire de Libération Nationale (CMLN), la « politique du ventre creux »<sup>6</sup> menée par le lieutenant Moussa Traoré durera 23 ans jusqu'en 1991.

- 4 En 1992, il coexiste une situation de statu quo où se crée le futur échiquier politique, les alliances n'ont pas encore lieu d'être. Par contre à partir de 1994 et jusqu'en 2001, au sein du principal parti, l'Adema-Pasj, des conflits d'intérêts particuliers éclatent et le parti se scinde en trois, le parti originel, le MIRIA (Mouvement pour l'Indépendance Traoré, la Renaissance et l'Initiative Africaine, du Professeur Lamine Traoré) et le RPM (le Rassemblement pour la République, d'Ibrahim Boubacar Keita). En 1997, plusieurs alliances politiques se sont créées mais, le mauvais déroulement du premier tour des élections législatives puis le boycott par l'opposition des élections présidentielles ne permirent pas de tirer un enseignement sur les rapports de force en présence. La classe politique se divisa entre la mouvance présidentielle, autour de l'Adema-Pasj et le Collectif des Partis d'Opposition, rassemblement composite constitué pour obtenir la tenue de nouvelles élections. L'échéance des élections de 2002 provoqua la dispersion des principaux ténors de l'Adema-Pasj et la fin du monopole de la mouvance présidentielle. À terme, c'est l'arène politique qui s'en trouva bouleversée avec la victoire en tant qu'indépendant aux élections présidentielles d'Amadou Toumani Touré, soutenu du bout des lèvres par le leader charismatique du « parti aux abeilles » et Président sortant de l'époque, Alpha Oumar Konaré. Désormais, le régime malien entre dans sa phase de « présidentialisation » autour de la figure charismatique d'Amadou Toumani Touré qui impose une politique de consensus national dans lequel semble se diluer toute forme de contre pouvoir.
- 5 La présidentialisation du Mali a été particulièrement lisible lors de la campagne électorale de 2007. Il est possible d'en dresser brièvement les principales caractéristiques : un mode de scrutin présidentiel qui laisse peu de place à la séparation des pouvoirs (par exemple, la cour constitutionnelle apparaît peu indépendante, le parlement ne jouant pas son rôle législatif à plein...). Lors des élections législatives, le mode de scrutin majoritaire plurinominal à deux tours favorise les grands partis (« *the winner take it all* ») et le nomadisme politique vers les partis les mieux implantés. La tentative d'introduction de la proportionnelle, proposée par l'ADEMA (l'Alliance pour la Démocratie au Mali) en 1997, a été refusée par la cour constitutionnelle, mais fonctionne bien pour les élections municipales. Le président malien Amadou Toumani Touré a été élu en 2002 et 2007 « sans partis », mais soutenu par la « société civile » et le « mouvement citoyen »<sup>7</sup>. Parcimonieusement, le président Touré s'est appliqué patiemment à intérioriser les structures du jeu partisan et à satisfaire aux exigences clientélistes des partis politiques. (BEAUDAIS V., CHAUZAL G., 2006, p. 62.) Les partis d'opposition sont contraints de participer au gouvernement pour pouvoir bénéficier de l'aide et des finances de l'État (véhicules, carburant, locaux...), indispensables à la structuration nationale d'un parti.
- 6 Ces différents constats pourraient correspondre à une évolution du Mali vers un système semi-compétitif. Selon ROUQUIÉ A. et al (1978), le système semi-compétitif se situe à mi chemin entre les systèmes pluralistes occidentaux et les partis uniques idéologiques de la révolution communiste, comme le montre le tableau ci-dessous (tableau 1)

Tableau 1 : le système semi-compétitif, d'après " Aux urnes l'Afrique ", 1978

	Système compétitif	Système semi-compétitif	Système non compétitif
Compétition entre les partis	élevée	faible	nulle

<b>Participation des citoyens dans la compétition au sein des partis</b>	faible et en déclin	élevée	nulle
<b>Organisation partisane</b>	moyenne ou forte	faible	forte
<b>place de l'idéologie dans la campagne</b>	moyenne	faible	forte
<b>incertitude du résultat électoral</b>	forte	moyenne	faible

- 7 Le système semi-compétitif peut se définir par un système d'élections où la compétition entre les partis est inexistante, mais où la compétition au sein d'un même parti est très vive, notamment au niveau local. Cette compétition résulte d'une forte participation des habitants à la phase préélectorale de désignation des candidats. L'élection semi-compétitive est conditionnée par un certain nombre de facteurs. Tout d'abord, elle se développe davantage dans une organisation partisane lâche, qui ne permet pas au parti de contrôler les responsables de second rang ou de la base... Elle témoigne d'une organisation largement décentralisée. En cela, elle se différencie fortement des partis révolutionnaires très structurés. Ensuite, le discours partisan n'est pas idéologique. La base des revendications des élus locaux est la défense des intérêts territoriaux, et donc celle de l'équilibre géographique de la représentation nationale. On peut ainsi postuler sur une forte rationalité dans la désignation des notables au niveau local (statut, compétence, disponibilité, sincérité...), qui peuvent indirectement affecter la composition, l'orientation, sinon la rotation, des élites dirigeantes.
- 8 Néanmoins, du point de vue des élites, ce système constituerait une adaptation douce et stabilisatrice de la démocratie aux sociétés basées sur un esprit communautaire et de solidarité, et non sur des oppositions idéologiques. On peut y voir également l'interprétation largement discutable de dirigeants défendant le parti unique contre la liberté partisane.
- 9 Du point de vue des habitants, l'élection semi-compétitive pourrait être perçue comme relativement fonctionnelle vis-à-vis de leurs intérêts propres. Elle pose alors la question de la relation entre décentralisation et démocratie. R. OTAYEK (2000) admet qu'en Afrique, la décentralisation est avant tout imposée de l'extérieur. Néanmoins, il n'omet pas de signaler qu'il existait des formes pré coloniales non pas démocratiques, mais au moins de contrôle d'un pouvoir absolu : des lois non écrites dans le royaume akan, une démultiplication des niveaux de pouvoirs dans le royaume moose, une tradition "égalitariste" et individualiste dans certaines sociétés "anarchiques" comme les Ibo, une organisation "quasi démocratique" chez les Lebous au Cap-vert. Selon une certaine lecture de l'histoire, c'est la colonisation, notamment française, qui aurait imposé une logique jacobine, largement reprise par les partis uniques lors de l'indépendance, au nom de l'unité nationale, après une très courte période de multipartisme et de liberté locale. La réalité, comme l'influence de cette démocratie précoloniale est très largement discutée, voire niée. E. FAUROUX (1999) montre que les *Fokonolona* malgaches, longues assemblées locales où chacun est libre de s'exprimer, souvent citées en exemple de démocratie participative locale, sont en fait faussement consensuelles, puisque les décisions sont au final « presque toujours prises, très discrètement, par un tout petit

nombre de notables âgés ». C. COQUERY-VIDROVITCH<sup>8</sup> confirme également que les « sociétés précoloniales ne portaient aucun germe directement utilisable par la démocratie moderne ». A. ROUQUIÉ (1978) va dans le même sens : « L'existence de communautés égalitaires et autonomes et de nombreux contre pouvoirs propres à la structuration politique originelle n'a pas laissé d'empreintes indélébiles sur l'organisation étatique contemporaine, sinon comme mythe mobilisateur ou justification idéologique, tels que l'*Ujamaa* en Tanzanie ou la résurgence des *Fokonolona* malgaches. Il est vrai que ces types d'organisations apparaissent comme bien peu propices à l'accumulation de capital, ressort et fin de la croissance. » Il est intéressant de noter que si en 1978, les formes de démocraties participatives locales apparaissent comme des freins à une forme de démocratie de « marché » mondiale (les thèses réalistes associent développement et autorité), à partir des années 1990, les mêmes formes sont revendiquées pour asseoir une décentralisation libérale.

## 1991, l'année de tous les possibles

- 10 Entre 1968 et 1991, le Général Moussa Traoré et son parti unique, l'UDPM (Union Démocratique pour le Peuple Malien), ont mené une politique centralisée, sans effet notable pour le développement du pays. Alors que la réforme de décentralisation était inscrite dans la constitution dès l'indépendance du pays, en 1960, elle est restée lettre morte durant trente ans. En termes territoriaux, le découpage local associe un maillage hérité (les cercles, équivalents à des départements) de la colonisation et un maillage produit à l'indépendance (les arrondissements, regroupant des villages). Arrondissements et cercles constituent un binôme caractéristique de la 2<sup>ème</sup> République, porteur d'un rapport exclusif entre pouvoir et territoire (ALLIES P., 1980).
- 11 Une tentative de mise en œuvre de la décentralisation a lieu en 1987, lors du séminaire national de Gao sur la planification qui recommande la décentralisation pour pallier les échecs de la gestion bureaucratique de l'économie. « Le décret du 14 juin 1988 confie au Ministre de l'Administration territoriale et du développement la mission de la promouvoir mais, en l'absence de moyens, les choses évoluent peu. En septembre 1990, une Commission nationale de la décentralisation reprend les orientations de Gao mais ses travaux s'enlisent » (JACOB J-P., 1998, p. 45). Si, dans ces différentes instances, l'accent est mis sur limites de l'immixtion du secteur administratif dans le domaine économique, le manque de volonté politique de créer des collectivités territoriales dotées d'organes élus, indépendants des administrateurs locaux, débouche encore une fois sur un discours incantatoire et, jusqu'en 1991, « la politique de décentralisation fonctionne comme une coquille vide » (BERTRAND M., 1999, p. 20).
- 12 Dans le même temps, les Maliens sont davantage touchés par l'enlisement économique du pays que pas les reports successifs de l'application de la décentralisation. En milieu urbain, les sphères politiques, syndicales et scolaires se font de plus en plus entendre sur le front de l'opposition en réclamant le multipartisme. En 1990, les différents mouvements se structurent et s'unissent. Le Conseil central extraordinaire de l'UNTM (Union Nationale des Travailleurs Maliens) des 28 et 29 mai 1990 marque le début formel de cette opposition au régime militaire, avec une déclaration qui rejette le dirigisme politique et qui réclame le pluralisme politique. Une fois cette brèche ouverte, différents acteurs sociaux s'y engouffrent. Le mouvement d'opposition gonfle au fil des mois, rejoint par une multitude d'associations qui sortent de l'ombre<sup>9</sup>. Entre janvier et mars 1991, les

manifestations s'enchaînent, la rue exige la démocratie. Le 22 mars, l'armée tire sur les manifestants, déclenchant cinq jours d'émeute. Le 26 mars, le régime du président-général est renversé par un groupe de militaires commandé par le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré (LANGE M-F., 1999). Ces quelques jours participent à l'émergence d'un nouveau Pacte National à partir duquel tous les espoirs seront permis quant au renouvellement des relations entre le territoire d'État et l'espace social.

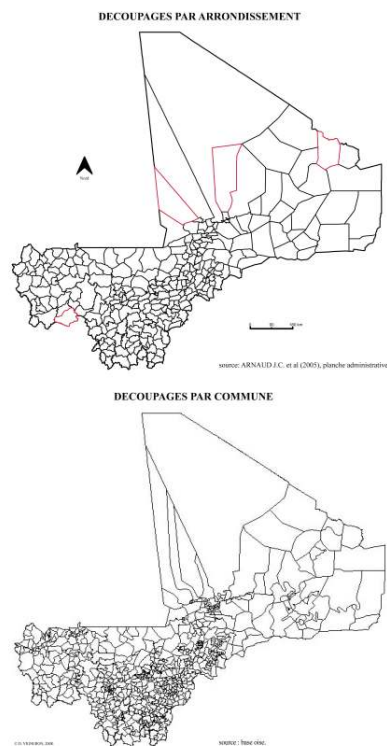
## Décentralisation et recherche de territoires pertinents

- 13 Très vite, l'armée rend le pouvoir aux civils. Les élections s'enchaînent, législatives et présidentielles, et ouvrent les portes de Koulouba<sup>10</sup> à Alpha Oumar Konaré (parti ADEMA : Alliance pour la Démocratie et le Progrès). La III<sup>ème</sup> République est née, sous le signe de la démocratie. Le Mali s'ouvre au monde, et les bailleurs de fonds internationaux arrivent à Bamako. Ce sont les « dynamiques politiques du dehors et du dedans »<sup>11</sup> qui interagissent pour créer un contexte, à la fin des années 1990, propice aux transformations étatiques. Le dedans répond à ces mêmes fondamentaux, le passage brutal d'un régime d'« extraversion »<sup>12</sup> à une démocratie représentative a du être digéré en peu de temps. En outre, la décentralisation, répondant à ce même impératif, est inscrite en priorité dans l'action gouvernementale. Elle rime avec innovation dans l'esprit de ses initiateurs. M. BERTRAND souligne l'évolution du mot d'ordre de la réforme et son ambition polysémique dans un nouveau contexte démocratique : « Du slogan technique de « rapprocher l'administration des administrés » qui caractérisait la seconde République, on passe au cours des années quatre-vingt-dix à une ambition réellement polysémique de la décentralisation, qui autorise le citoyen à sanctionner par un vote la gestion de son cadre de vie. Le projet de modernisation s'insère dans un crédit plus large donné par la démocratisation » (BERTRAND M., 1999, p. 20).
- 14 Faire la décentralisation et construire de nouveaux territoires locaux, telle est l'ambition de la Mission de Décentralisation (MDD), administration de « mission » chargée de définir le contenu de la réforme et de ses modalités d'application. Au-delà d'une approche fonctionnaliste du découpage local, la MDD ambitionne de créer des collectivités territoriales qui aient du sens pour leurs habitants. Comment ? La première étape est de rayer de la carte les mailles subies (RAFFESTIN C., 1980) associées à la seconde République et à ses administrateurs locaux. Concrètement, elle propose de supprimer les arrondissements. Dans les couloirs du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Territoriales, son ministère de tutelle, cette proposition est très mal perçue. Les défenseurs des arrondissements plébiscitent leur transformation en collectivités territoriales. Pour Ousmane Sy, à la tête de la MDD, et ses collaborateurs, cette orientation est impossible à tenir : comment réussir la décentralisation en maintenant un maillage marqué par des années de dirigisme administratif et politique ? S'il s'agit de partager le pouvoir au niveau local, alors de nouveaux territoires doivent émerger.
- 15 Une fois la décision prise de supprimer les arrondissements, reste la question de savoir comment créer de nouvelles entités, en l'occurrence les communes rurales et urbaines, réceptacles de la décentralisation au niveau local. Deux scénarios se sont succédés : le premier consistait à réunir un groupe d'experts, lesquels auraient construit une palette d'indicateurs permettant de définir des territoires communaux pertinents. En croisant plusieurs paramètres (démographique, statistique, géographique, économique, social, etc.), une carte communale aurait pu être dessinée, avec éventuellement des négociations



locales. Ce scénario n'a pas été retenu. L'équipe de la MDD voulait aller plus loin dans la rupture avec le pouvoir précédent<sup>13</sup>. Le deuxième scénario, soutenu là encore par les bailleurs, apparaît improbable tant il se démarque du rapport au territoire qu'ont pu avoir les gouvernements précédents.

Carte 1 : Evolution du maillage administratif.



P.S. : les cellules marquées en rouge sur la carte des arrondissements sont caractéristiques de l'évolution des entités communales que l'on peu percevoir dans la carte des communes.

- 16 Si l'idée de mener une réflexion experte sur les critères de composition des territoires communaux est conservée, la bifurcation majeure réside dans le choix d'associer la population à la réorganisation territoriale. Ainsi, les habitants participeront à la définition des communes rurales et urbaines, et ce au travers de concertations intervillageoises au cours desquelles les configurations communales seront décidées (choix des limites, du chef-lieu et du nom de la commune), au regard des critères du découpage territorial. La « boîte de Pandore » des territoires a été ouverte et elle l'est encore aujourd'hui (KASSIBO B., 1997).
- 17 Entre 1995 et 1996, les concertations s'enchaînent dans tous les villages, dans tout le pays<sup>14</sup>. Sur le terrain, les membres des commissions locales de découpage (structures informelles et mixtes, composées de membres de l'administration et de représentants de la société civile) relaient le discours voulu rationnel de la MDD : cinq critères doivent être pris en compte pour composer les territoires communaux.

#### Les critères constitutifs de la commune

1. Les critères socioculturels : le respect des solidarités communautaires
2. Le critère démographique : une population en nombre suffisant

3. Les critères de distance et d'accessibilité : un chef-lieu de commune rurale accessible par tous
4. Les critères de viabilité économique : la capacité à fournir les services économiques, sociaux et culturels nécessaires et à financer le développement
5. Les critères géographiques et spatiaux : une commune sur un territoire cohérent et unitaire

18 La création des communes a été conçue comme un temps de participation et d'appropriation de l'espace local. Sur le terrain, la mobilisation a été si forte que certains critères ont été malmenés et très peu respectés. Les critères relationnels ont été les plus investis, au détriment des normes fonctionnelles (démographie et viabilité économique). La principale conséquence en est la multiplication des micro-communes (en deçà du seuil démographique de 10000 habitants), ce qui pose la question de leur viabilité à moyen terme.

## Des territoires sous influences

- 19 Au niveau local, les villageois ont adopté deux logiques quant à la création des communes. La première met en avant la réalité foncière des villages, laquelle s'appuie sur la primauté historique et politique de certaines localités. Dans cette optique, le découpage communal doit valoriser les villages anciens, auxquels doit revenir le statut de chef-lieu de commune. A l'inverse, la seconde logique opte pour l'affranchissement des clivages sociaux et politiques entre les villages (principe d'antériorité et de dépendance entre les villages-mères et leurs villages descendants). Elle met en avant les caractéristiques fonctionnelles des villages. Ainsi, ceux qui sont dotés d'infrastructures, doivent accéder à la fonction de chef-lieu. Dans les villages, ces deux logiques sont largement reprises dans les concertations, au cours desquelles les tensions s'avivent et les ruptures se consomment.
- 20 Est-ce à dire que cette opération est un échec et que l'État, dépassé, n'a pas atteint ses objectifs ? En fait, la Mission de Décentralisation a elle-même favorisé cette dérive puisqu'elle n'a cessé d'insister (au cours de différentes concertations nationales) sur le fait que l'entente entre les villageois était plus importante et que la viabilité d'une commune ne se mesure pas à sa taille (nombre de villages ou nombre d'habitants). Une fois les critères fonctionnels abandonnés, a ressurgi la cohorte des motivations sociales et politiques, dont la finalité est la fragmentation des territoires communaux. A Sikasso, trois tendances ont été identifiées (MDRI, 2000).
- 21 La première est la résurgence des rivalités anciennes entre les villages. Ainsi certains villages ont voulu profiter de l'instauration des communes pour faire renaître les anciennes chefferies<sup>15</sup>, telles que celles des cantons, ou réactiver de vieilles querelles politiques post-indépendance entre le Parti Soudanais Progressiste et l'Union Soudanaise-Rassemblement pour la Démocratie Africaine. La seconde tendance concerne l'exacerbation des confrontations politiques, ce que résumait ainsi les propos d'un membre d'une commission locale de découpage : « avec l'influence des partis politiques, les gens ne raisonnaient plus (...) certains savaient que si la commune formait un grand ensemble, eux ne seraient pas élus (...) donc il fallait morceler, certainement pour avoir « sa part de gâteau » ; une ambition électoraliste qui a malmené les critères du découpage » (MDRI, 2000, p. 64). Enfin, les influences extérieures représentent la

troisième tendance. Ainsi, la réorganisation territoriale a également été le champ d'expression et de confrontation des logiques qui traversent la communauté des ressortissants (internes et internationaux).

- 22 D'où une interrogation sur la nécessité de l'inféodation du fonctionnement politique à des formes territoriales fermées et figées dans leur matérialité. En effet, le continuum qui s'instaure entre les différentes formes spatiales (espaces sociaux, réseaux) prises à partie dans le découpage donne à voir un espace du politique ouvert et continu, et ce, à la faveur des dynamiques réticulaires qui caractérisent ces sociétés (RETAILLE D., 1993). Si le territoire perd en unité et en cohérence, sur le plan de la contiguïté spatiale, il gagne en adhérence dans le registre social, car il ne prétend plus contenir à lui seul la totalité des interrelations inhérentes aux différentes sphères de la vie en société. Face aux figures territoriales, exclusives et exhaustives, se tiennent des formes qui s'appuient sur l'espace, en tant que continuum et non comme une surface à découper (LIMA S., 2003).
- 23 La fragilité relative des territoires communaux sera révélée dès les premières élections communales de 1999. Les consensus construits lors des concertations seront mis à mal par les modalités du scrutin municipal (scrutin de liste à la proportionnelle). Par exemple, des villages qui n'ont pas de conseiller au niveau communal veulent se dissocier de leur commune, d'autres veulent que le maire soit élu parmi leurs conseillers, etc. L'apprentissage de la démocratie à l'échelle locale est aussi un long processus qui passe par une réappropriation de l'espace politique.

## L'appropriation de la localité par la participation.

- 24 En légitimant la « désectorisation »<sup>16</sup> de l'espace social par l'ajustement du consensus<sup>17</sup> politique entre les différents protagonistes de l'exécutif, Amadou Toumani Touré, lors de son premier mandat à la présidence de la République, a permis de lever l'incertitude liée aux changements structuraux dans le contexte de post-transition de consolidation démocratique (THIRIOT C., 2002, p. 277). Aussi, la mobilisation des secteurs (associatifs, politiques ou économiques) s'est orientée vers l'ouverture des expériences locales avec l'avènement de la décentralisation. C'est pourquoi, le jeu électoral est devenu le nouvel espace de confrontation en l'absence d'un véritable contre pouvoir consultatif. Force est de constater qu'à l'échelle de la localité, cet état de fait s'accroît suite à l'incorporation différée d'un dispositif démocratique axée sur la participation des populations concernées. Néanmoins, il semble acquis tout de même que l'appropriation populaire du principe du vote concurrentiel laisse augurer un enracinement durable de l'association des citoyens à la vie publique de la République du Mali.
- 25 L'aspect participatif est quelque peu occulté lorsque l'on aborde la question de la gestion locale des territoires. L. BLONDIAUX, chantre de cette analyse, contribue à confirmer ce cheminement intellectuel ; « de manière plus générale, les formes de cette participation au pouvoir local n'ont guère intéressé la science politique. [...] la participation des citoyens fait encore aujourd'hui figure de parent pauvre de l'analyse des politiques locales. » (2005, p. 18) Par voie de conséquence, la Géographie peut se placer dans ce champ quelque peu négligé par la science politique. Ainsi, selon P.D'AQUINO, « il est temps que la géographie réinvestisse la politique locale, ou plutôt localisée, pour une conjugaison mieux adaptée au temps présent. » (2002, p. 4) Non pas que l'opinion de P.D'AQUINO ne soit dénuée de sens mais il faut que l'analyse participatif complète la démarche politiste sans pour autant la concurrencer. « Les questions spatiales sont assez

abordées par les politistes. Mais elles sont reconnues comme une composante essentielle des règles électorales, elles sont rarement isolées en tant que telles. » (BUSSI M., 2001, p.213) Afin d'illustrer notre positionnement, nous retiendrons l'hypothèse que la démocratie participative<sup>18</sup> découle directement du concept de « démocratie continue. »<sup>19</sup> Pour ce faire, le choix idéologique d'autorégulation sociopolitique dépeint d'un rapport raisonné du pouvoir entre les groupes.<sup>20</sup> Dans le cadre malien, la démocratie participative a été imposée par mesure de prévention antagonique, « c'est la prise en compte des liens sociaux entre les communautés [...] qui semble avoir été essentielle pour permettre aux communautés de rétablir une confiance perdue et de concrétiser leur volonté de mettre fin au conflit. » (DEMANTE M-J., 2005, p. 196) Assurément, les systèmes de relations permettent la territorialisation de l'action publique locale. Il semble, désormais, acquis que les autorités maliennes ont prise en compte l'idée d'un « continuum de la participation politique »<sup>21</sup> (FILLIEULE O., 1997) dans l'action collective mais retenons que « c'est la tentative de mise en ordre de la gestion d'un espace jusque-là en accès libre qui va engendrer des changements autour du pouvoir politique et territorial » (BRUNET R., 1990) et intrinsèquement, lors des élections.

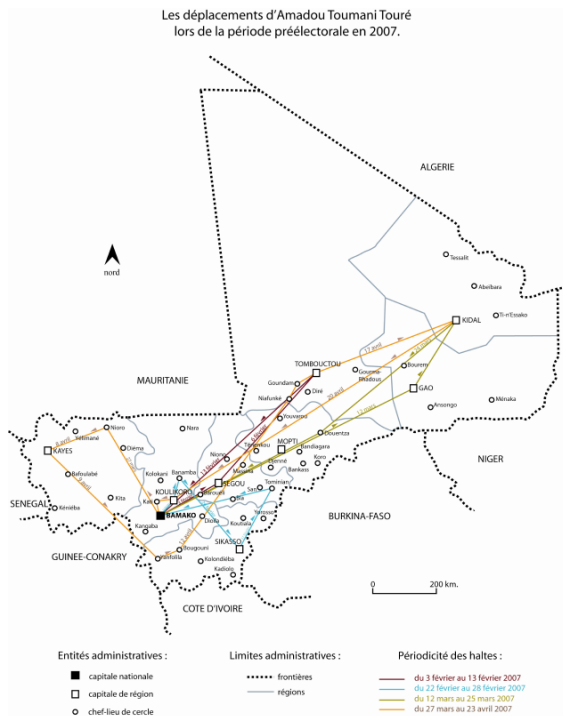
## L'implication spatiale des électeurs

- 26 Imbriqués, les « lieux du lien social » (PASCHALIS N., 2003) et les réseaux territoriaux se confondent avec l'électeur. Somme toute, les processus de socialisation se formalisent par des aspects contextuels, des situations de mobilisation, par certains états du champ politique ou par des représentations d'origines diverses. Ainsi, la culture d'accumulation et de redistribution de richesses au Mali atteste bien de cette particularité. Pour J-L. AMSELLE, les maliens « baignant dans un univers aristocratique sur les normes édictées par les griots<sup>22</sup> et les marabouts, sont contraints de convertir une partie de leur fortune en prestige social ou religieux. Procéder autrement susciterait l'incompréhension de la grande masse de la population. » (1992, p. 636) Dès que l'on possède un peu de richesse, il faut obligatoirement la redistribuer à son entourage (proche et/ou lointain). En revanche, ce modèle ne se vérifie plus en période de campagne électorale. C'est le cas lorsque les hommes politiques se rendent en périphérie pour battre campagne. Tous les moyens sont possibles pour sensibiliser l'opinion, dons de cadeaux ou de petites sommes d'argent. La temporalité change totalement, le long processus de socialisation se transforme en brefs instants d'échanges. Cet aspect de la socialisation « ponctuelle » est très étroitement lié à la culture politique malienne dans laquelle la compétition électorale au Mali ne gravite pas, seulement, autour des partis politiques mais, aussi et surtout, autour d'une personne qui représente un groupe d'individus. Au sommet de l'État, à titre illustratif, une *nomenklatura*<sup>23</sup>, composée d'intellectuels, arrive au pouvoir en 1960. Modibo Keita, son leader, est considéré par les griots comme un descendant de Soundjata Keita, le fondateur de l'empire du Mali. (AMSELLE J-L., 1992, pp. 637-638) Cette vision de représentation du pouvoir se perpétue dans le temps. Amadou Toumani Touré, dans la continuité de Modibo Keita, incarne l'image du libérateur de 1991. Consécutivement, le « soldat de la démocratie »<sup>24</sup>, profitant de cette symbolique, s'est présenté à nouveau pour un scrutin national. Comment a-t-il été réélu ? Quels ont été les stratagèmes employés pour sensibiliser au mieux l'opinion ?

## La proximité des élus, mobilisation ou démobilisation électorale ?

- 27 « La politique, sous couvert de proximité, risque toujours de basculer vers une forme généralisée de clientélisme ou de particularisme managérial. » (NONJON M., 2005) En admettant que la mobilisation partisane dépend de stratégies mises en place par les candidats et leur entourage, nous allons, désormais, tenter de répondre aux messages envoyés par les candidats à leurs partisans sous l'angle des stratégies partisanes de mobilisation. Nous nous servons de l'exemple de la campagne présidentielle d'Amadou Toumani Touré lors des élections présidentielles du 29 avril 2007. Sur une période de trois mois environ, du 2 février au 23 avril 2007, Amadou Toumani Touré s'est lancé dans la bataille électorale en parcourant l'ensemble des périphéries accessibles du territoire malien.
- 28 Tout d'abord, le candidat Amadou Toumani Touré a commencé sa campagne bien avant le début de la bataille électorale. Par intermittence, le candidat-président s'est déplacé sur tout le territoire (cf. carte, exception faite de l'extrême nord du pays). Sur la carte ci-contre, on s'aperçoit qu'Amadou Toumani Touré a effectué quatre grandes tournées et, tout particulièrement, à Kidal<sup>25</sup> où il s'est rendu deux fois en l'espace de trois mois<sup>26</sup>. La partie nord est devenue l'espace d'un instant, une zone où tous les regards se sont tournés, sans doute le président a-t-il voulu lui-même s'occuper de ce dossier pour montrer son implication dans le traitement de la question touarègue. Orientant sa campagne à l'est, ce n'est pas pour cela que le président Touré oubliât la partie ouest. En date du 27 mars, il notifia sa candidature au scrutin du 29 avril à Nioro du Sahel (à l'est de Kayes). Pourquoi Nioro du Sahel ? Tout d'abord, Nioro est le lieu de naissance d'un des autres candidats à l'élection présidentielle Tiébilé Dramé mais, aussi, le lieu du lancement de sa campagne. « Pour le président du Parena<sup>27</sup>, la route de Koulouba<sup>28</sup> est longue, pour y accéder, il faut impérativement passer par Nioro du Sahel. Une terre bénie où il a jugé nécessaire de se ressourcer et de se confier aux notabilités et aux leaders religieux. Tiébilé Dramé a, aussi, indiqué que le choix de Nioro pour lancer sa campagne s'explique par le fait que son parti prend racine à Nioro, sa ville natale » (DIAKHITÉ M., 2007, p. 3). ATT s'est, peut-être, servi de son influence pour limiter la capital sympathie de son adversaire. Autre possibilité d'explication, celle-ci s'exprime par son raisonnement spatial. Assurément, Kayes était un carrefour de la campagne où sept candidats sont passés durant la campagne (ALBADIA A., 2007). Cette émulation à Kayes est, sans aucun doute, le reflet de l'incertitude autour des résultats électoraux notamment si l'on se réfère aux résultats du second tour des élections législatives du 22 juillet 2007. A Nioro du Sahel, l'opposition l'a emporté, de justesse, avec 51,3% des suffrages exprimés<sup>29</sup>.
- 29 Au-delà de ces aspects géographiques, les promesses de campagne des candidats tournaient, principalement, autour de la thématique du développement (constructions d'hôpitaux, de centres de santé ou de routes). La sensibilisation des populations ne pouvait pas être effective en raison de discours de convenance. On assiste plutôt à une forme de « politique attractive » ayant pour racine une forme de désappointement de la part des populations eu égard au jeu électoral. « Le spectacle ? Il est venu sous la forme d'une caravane qui a mobilisé tout Kolondiéba. De nombreux militants des localités environnantes ont pris part à la fête. » (DANIOGO N., 2007) Profitant de son bilan, de sa notoriété, d'une machine électorale sans commune mesure et des réseaux de clientèle les

plus influents (l'Adema-Pasj, principal parti politique du pays), le candidat-président bénéficiait d'atouts indéniables pour remporter le scrutin. L'exemple de Kolondiéba prouve bien qu'en focalisant les attentions de l'électorat sur autre chose que les enjeux du scrutin lui-même, le candidat-président a réussi à mobiliser de manière massive.



- 30 Pour conclure, toute la campagne électorale s'est focalisée sur le président Touré. Le clivage est/ouest que l'on a décelé, prouve bien cet état de fait. Hormis Amadou Toumani Touré, aucun autre candidat ne s'est rendu dans la région de Kidal. ATT a réussi à mobiliser aux quatre coins du pays et, ce, même sur les terres de certains candidats (Tiébilé Dramé, par exemple). En filigrane, l'incarnation du jeu politique par un seul homme confirme l'hypothèse selon laquelle la démocratie de proximité ne renforce en aucun cas la localité ; au contraire elle accentue le fossé entre les périphéries et le centre.

## Conclusion

- 31 Pour dénouer l'écheveau de la consolidation démocratique, le pouvoir malien a dû mettre en place des pare-feux législatifs afin de maîtriser son propre espace public par un bornage des territoires de proximité. L'avènement de la décentralisation de 1998-1999 a matérialisé des frontières diffuses, de telle manière à ce que l'État puisse asseoir un nouveau mode de régulation locale. Derrière une fragilité apparente de l'État démocratique, en terme de gouvernabilité, se dissimule le souci prégnant de préserver le bien commun de la localité. Tout porte à croire que la « gestion d'archipel » (LE BRIS E., 1999, p. 8) a initié un processus « d'individualisation » de l'espace social. On peut évoquer à ce sujet, le fossé qui s'est accrue entre les autorités légales et coutumières pour les prises de décision communautaires. À la base, il s'agissait « d'amener les populations d'une stratégie d'observation passive de groupe subissant les contraintes et exactions administratives à une stratégie participative d'acteurs conscients de leur

développement » (BÉRIDOGO B., 2007). Mais l'idéal de la déconcentration des pouvoirs étatiques se révèle être un vecteur de nouveaux conflits notamment autour de la question foncière. De détour en détour, les transferts de pouvoir sont révélateurs du nouveau mode de fonctionnement de l'État africain, oscillant entre ses héritages politiques et une matrice en perpétuelle recommencement.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- ALBADIA A. (2007), « Kayes, un carrefour de la campagne. », *L'Essor*, numéro 15941 ; 27 avril, p. 3.
- ALLAIRE G. (1988), « Problèmes méthodologiques de l'analyse localisé des systèmes socio-économiques. », pp. 179-180, in JOLLIVET M. (dir.), *Pour une agriculture diversifiée*, Paris, L'Harmattan, collection « Alternatives rurales », 335 p.
- ALLIES P. (1980), *L'invention du territoire*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 184 p.
- AMSELLE J-L. (1992), « La corruption et le clientélisme au Mali et en Europe de l'Est : quelques points de comparaison », *Cahiers d'études africaines*, volume 32, n°128, pp. 629-642.
- ARNAUD JC (dir.) (2005), « Atlas population et gestion du territoire du Mali », 2005, Universités F.L.A.S.H de Bamako et de Rouen.
- BALANDIER G. (1986), *Sens et puissance*, Paris, Presses Universitaires de France, première édition 1971.
- BAYART J-F. (1989), *L'État en Afrique. La politique du ventre*, L'espace du politique, Fayard, nouvelle édition 2006, Paris, 439 p.
- BAYART J-F (1999), « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion. », *Critique internationale*, numéro 5, pp. 97-120.
- BEAUDAIS V., CHAUZAL G., (2006), « Les partis politiques et l'indépendance d'Amadou Touré. », *Politique africaine*, numéro 104, pp. 61-80.
- BÉRIDOGO B. (2007), « Processus de décentralisation au Mali et couches sociales marginalisées. », *Le bulletin de l'APAD*, numéro 14. *La décentralisation au Mali : état des lieux*, URL : <http://apad.revues.org/documents581.html>
- BERTRAND M. (1992), « Un an de transition politique : de la révolte à la troisième République », *Politique africaine*, n°47, pp. 9-22.
- BERTRAND M. (1999), *Transition malienne, décentralisation, gestion communale bamakoise*, Paris, Grafigéo, 110 p. (Mémoires et documents de l'UMR PRODIG).
- BLONDIAUX L., LEVEQUE S., (1999), « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XX<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. », Paris, L'Harmattan, 307 p.
- BRUNET R. (1990), *Le territoire dans les turbulences*, Montpellier : GIP RECLUS, collections « Géographiques », 223 p.

- BUSSE M. (2001), *Démocratie électorale et développement local*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université de Rouen, 687 p.
- BUSSE M. (2006), « L'identité territoriale est-elle indispensable à la démocratie ? », *l'Espace géographique*, tome 35, numéro 4, pp. 334-339.
- CHAUZAL G. (2005), *Le consensus politique au Mali*, mémoire de master 2, IEP de Bordeaux.
- DANIOGO N. (2007), « Reconnaissance et engagement des populations. », *Le Contrat*, numéro 8, 19 avril, p. 3.
- D'AQUINO P. (2002), « Le développement local. Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante », *L'Espace géographique*, numéro 1, pp. 3-23
- DEMANTE M.-J. (2005), « Crise, développement local et décentralisation dans la région de Gao (Mali). », *Afrique contemporaine*, numéro 215, pp. 195-217.
- DIAKHITÉ M. (2007), « Tiébilé Dramé, un choix symbolique. », *L'Essor*, numéro 15929, p. 3.
- DIARRAH C.O. (1991), *Vers la troisième République du Mali*, Paris, L'Harmattan, 233 p.
- DI MEO G. (1998), *Géographie sociale et territoires*, Nathan, Fac. Géographie, 320 p.
- DI MEO G. et BULÉON P. (2005), *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, collection U. Géographie, Armand Colin, Paris, 283 p.
- DOBRY M. (1992), *Sociologie des crises politiques : la dynamique des mobilisations multisectorielles*, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 319 p.
- FAUROUX E. (1999), « Une transition démocratique et libérale difficile dans une région périphérique de l'ouest malgache », in OTAYEK R. (dir), « Afrique : les identités contre la démocratie ? », *Autrepart*, éditions de l'Aube-IRD, 10, p 41-57.
- FILLIEULE O. (1997), *Stratégie de la rue : les manifestations en France*, Presse de Science Po, Paris, chap. 3.
- FRÈRE M.-S. (1999), « Démocratie au Bénin et au Niger. », *mots*, volume 59, numéro 1, pp. 89-105.
- HERMET G. et al, (1994), *Dictionnaire de la science politique et des institutions publiques*, Paris, A. COLIN, 287p.
- JACOB J.P. (1998), « Réflexions sur la mise en place des collectivités territoriales en milieu rural ouest-africain », *Politique Africaine*, n° 71, pp.133-147.
- JUS C. (2003), *Soudan français-Mauritanie, une géopolitique coloniale (1880-1963). Tracer une ligne dans le sable*, Paris, L'Harmattan, Collection l'Ouest saharien, hors série numéro 2, 2003.
- KASSIBO B. (1997), « La décentralisation au Mali: état des lieux », *Le bulletin de l'APAD*, n°14, URL : <http://apad.revues.org/documents581.html>
- LANGÉ M.F. (1999), Insoumission civile et défaillance étatique: les contradictions du processus démocratique malien, *Autrepart*, n° 10, pp.117-134.
- LE BRIS E. (1999), « La construction municipale en Afrique », *Politique africaine*, numéro 74, pp. 6-12.
- LE DEMOCRATE (1995), *La décentralisation ? Rendre son âme au Mali profond*, Edition spéciale, Bamako.
- LIMA S. (2003), *Découpage entre espace et territoire : la fin des limites ? La fabrique des territoires communaux dans la Région de Kayes, Mali*, thèse de doctorat, Université de Poitiers, 532 p.



- LUCK S. (2008), « Entre contestation et participation. L'ambiguïté du rapport au vote des activistes de la gauche libertaire. », *Revue française de science politique*, volume 58, numéro 2, avril, pp. 231-256.
- NONJON M. (2005), « Les usages de la proximité dans le champ participatif », in LE BART C. et LEFEBVRE R. (dir), *La proximité en politique. Usages rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presse universitaire de Rennes, pp. 169-181.
- OTAYEK R. (2000), *Identité et démocratie dans un monde global*, Presses de Sciences Po, 228 p.
- PASCHALIS N. (2003), « L'espace comme lieu du lien social. », *Esprit critique*, volume 5, numéro 33.
- RAFFESTIN C. (1980), *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC, 249 p.
- RETAILLÉ D. (1993), « Afrique: le besoin de parler autrement qu'en surface », *Espaces Temps*, n° 51-52, pp.52-62.
- ROUQUIÉ A. (1978), « La dynamique des élections sans risques ou la voie africaine de l'état », in *Aux urnes l'Afrique !*, CEAN (Centre d'Etude D'Afrique Noire), bibliothèque de l'IEP de Bordeaux, p 217-228.
- ROUSSEAU D. (1996), « De la démocratie participative à la démocratie continue. », *Le Monde*, 1<sup>er</sup> Février, p. 16.
- ROY A. (2005), « La société civile dans le débat politique au Mali », *Cahiers d'études africaines*, numéro 178, pp. 573-584.
- SAVIDAN P. (2008), « Démocratie participative et conflit », *Revue de métaphysique et de morale*, numéro 2, pp. 177-189.
- THIRIOT C. (2002), « Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali. », *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol 9, n°2, pp. 277-295.
- WEIL P. (2002), *Qu'est ce qu'un français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, pp. 233 à 235.

## NOTES

- Statut d'infériorité pratiqué dans les colonies françaises du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle à 1944-1947. Mis en place d'abord en Algérie, il est généralisé à l'ensemble de l'empire français à partir de 1889. (WEIL P., 2002, pp. 233-235).
- Le Soudan français est le nom porté par la colonie française correspondant par son territoire à l'actuel Mali.
- Informations obtenues lors d'un entretien avec monsieur le professeur D'Histoire Bakary Kamian, le mercredi 27 février 2008.
- Le RDA était une entité qui regroupait les différents partis politiques africains. Son idéologie se basait sur la liberté d'expression et de mobilité, la fin de l'indigénat et du travail forcé.
- Le décret du 16 juin 1895 créa l'AOF (Afrique Occidentale Française). Elle correspond à un gouvernement colonial regroupant une fédération de territoires (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Guinée Conakry, Niger, Côte d'Ivoire et le Bénin). Sa capitale était à Dakar. Source : (JUS C., 2003)
- En référence à l'ouvrage *L'État en Afrique* de Jean-François Bayart (1989), Marie-France Lange (1999, p. 119) évoque deux hypothèses qui permettent d'employer cette expression : 1) « Suite au vide constitutionnel engendré par la prise de pouvoir des militaires » et 2) « Le parti unique,

l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM), est créée en 1979 dans le but de combler le vide politique engendré par la dictature militaire. ». Aussi, la « politique du ventre » définie par Jean-François Bayart est « la manière d'exercer l'autorité avec un souci exclusif de la satisfaction matérielle d'une minorité. » (*Challenge hebdo*, numéro 34, 1991, p. 11).

7. Ce mouvement regroupe des associatifs de tout le pays (33 associations également reconnues) ainsi que bon nombre de transfuges des partis politiques. Le Mouvement citoyen est entré activement dans la campagne pour les élections communales de mai 2004 (ROY A., 2005, p 578)

8. La 1<sup>ère</sup> République Malienne a duré de 1960 à 1968, sous l'égide de Modibo Keita.

9. L'AJDP (Association des Jeunes pour la Démocratie et le Progrès) est créée le 15 octobre 1990. Suivent la création du CNID (Comité National d'Initiative Démocratique) et de l'ADEMA (Alliance pour la Démocratie et le Progrès). Plusieurs associations de jeunes sont fondées : AEEM (Association des Elèves et des Etudiants du Mali), ADIDE (Association des Diplômés Initiateurs et Demandeurs d'Emploi), JLD (Jeunesse Libre et Démocratique).

10. Palais présidentiel situé sur la colline de Koulouba à Bamako.

11. Pour reprendre l'expression de G. BALANDIER. (1986). Au début des années 90, les régimes politiques africains ont dû s'adapter à une demande internationale de libéralisation. Des changements profonds dans les statuts constitutionnels ont été effectués (adoption du multipartisme ou encore l'organisation de référendums) mais en réalité, l'application de ces évolutions sur le terrain ne fut, la plupart du temps, que peu respectée.

12. Basé sur « la captation d'une véritable rente de la dépendance comme matrice historique de l'inégalité, de la centralisation politique et luttes sociales. » in BAYART J-F (1999), « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion. », *Critique internationale*, numéro 5, pp. 97-120.

13. Cinq grands principes guident la philosophie de la MDD quant à la stratégie à suivre pour le découpage du territoire en communes (MDD, mars 1996) : « faire participer directement les populations au démarrage de la réforme de décentralisation en les positionnant comme acteurs et en les y formant ; amener les populations à se réapproprier leurs espaces en les impliquant dans l'opération de réorganisation territoriale à travers l'organisation de concertations villageoises ; définir un découpage territorial des collectivités de base à partir des propositions de réorganisation qui seront faites par les populations elles-mêmes ; créer les communes en proposant à l'Assemblée Nationale le découpage territorial issu des concertations ; les autres échelons des collectivités territoriales décentralisées seront ensuite mis en œuvre en accord et en collaboration avec les élus communaux ».

14. Choix d'une approche globale dans l'espace (faire la décentralisation partout, car une autre option aurait été de sélectionner des « zones prêtes » pour la décentralisation et des « zones en attente ») et progressive dans le temps (MDD, octobre 1995).

15. En sachant qu'une des traductions en langue locale de la « décentralisation » était « le retour du pouvoir au terroir », expression évoquant les anciens « pays » précoloniaux.

16. DOBRY M., 1992, pp. 140-158. La déssectorisation sociale équivaut à « une situation normale, routinière où la stabilité sociale est assurée par les rapports, contradictoires d'autonomie et d'interdépendance à la fois entre secteurs ou champs sociaux institutionnalisés. »

17. . Pour une approche conceptuelle plus complète se référer CHAUZAL G. (2005), *Le consensus politique au Mali*, mémoire de master 2, IEP de Bordeaux.

18. « La démocratie participative recouvre toutes les formes des dispositifs visant à aller au contact direct des citoyens pour tenter de commencer de produire directement cette représentation de l'intérêt général. » (SAVIDAN P., 2008, p. 181.

19. « Les procédures de la démocratie locale sont à inventer ou plutôt à réinventer, dans chaque milieu, à partir de principes constitutifs de légitimité, de responsabilité et d'association des populations susceptibles de réduire l'opacité de la délégation de pouvoir et d'assurer la correspondance entre les valeurs assumées par les mandats et celles de leurs mandataires. » (HERMET G. et al, 1994).

20. Se référer au modèle de "société automatique" prôné par Alexis de Tocqueville. Repris de D'AQUINO P., 2002, p. 5.

21. Ou « la prise en compte des modes d'actions illégaux et légaux, l'activisme même violent et le vote » Cette approche a le mérite de permettre d'envisager l'expression politique dans toute la variété de ses modalités concrètes [...] ceci souligne l'importance de ne pas laisser de côté de l'analyse des comportements politiques tout ce qui ne prend pas la forme canonique de la participation électorale. » (LUCK S., 2008).

22. Le griot est un historien, un conteur, un chroniqueur. Il est dépositaire de la mémoire collective d'un peuple.

Source : URL : <http://www.sangonet.com/Legriot.html>

23. « Ensemble de personne évoluant dans les hautes sphères (d'un milieu particulier) et bénéficiant de privilèges sociaux. » (Source : Encarta)

24. Surnom donné à Amadou Toumani Touré.

25. Depuis mai 2006, le Mali est confronté à une nouvelle rébellion touarègue. Tout commence par l'attaque de garnisons militaires à Kidal et à Ménaka. Ces offensives ont été faites dans le but de sensibiliser l'opinion au regard de la lenteur des promotions et de la médiocrité des tâches qui étaient attribuées au touarègues intégrés dans les forces armées maliennes. D'autres revendications s'y greffèrent, par exemple le sentiment d'exclusion d'ordre économique et social par les autorités de Bamako. Cherchant à préserver la bonne image du pays et ne voulant pas s'empêtrer aux vues du contexte préélectoral, le président Touré a cherché à obtenir une médiation auprès des autorités algériennes. La concrétisation de la médiation se fera avec les Accords d'Alger (4 juillet 2006). Si ces accords ont été critiqués au sein de la classe politique malienne, ils ont permis de stopper momentanément une expansion du mouvement en réintégrant les cadres du mouvement de rébellion dans la classe politique suite au forum de Kidal (mars 2007). Source : GUICHAOUA Y, BOUHLEL-HARDY F, TAMBOURA A. (2008), « Crises touarègues au Niger et au Mali. », Séminaire du 27 novembre 2007, Ifri, programme Afrique subsaharienne, 7 p.

26. En réalité, le président Touré s'est rendu trois fois dans le nord, à Gao, le 12 mars, à Kidal entre le 24 mars et les 18 et 19 avril 2007. Source : *L'Essor*, numéros : 15912, 15921 et 15937.

27. Parti pour la Renaissance Nationale.

28. Le palais présidentiel.

29. Source : données du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales.

## RÉSUMÉS

Au-delà des territoires, la maîtrise de l'armature nationale s'affirme par le degré de consolidation d'une démocratie. Au Mali, la situation de la III<sup>ème</sup> République, sans cesse évolutive, contribue à renforcer la phase de stabilisation actuelle. En effet, la décentralisation mise en place en 1999 a matérialisé un nouvel espace resserrant le démembrement des prérogatives de l'État dans un nouveau découpage rationalisé. À travers cette dialectique, on comprend bien que l'État a besoin de repères spatiaux pour affirmer son identité. Antithèse de la dimension tangible, l'espace social et son environnement s'en trouve ballotter. L'expérience politique locale échappe-t-elle aux agitations, comme tendraient à le faire croire de forts idéaux attribués aux structures spatiales élémentaires par le mot d'ordre de la décentralisation ? Par la participation, les comportements électoraux confirmeront le niveau de maîtrise des territoires de l'État africain.

Beyond territories, the control of the national armature asserts itself by the degree of consolidation of a democracy. In Mali, the situation of III<sup>rd</sup> Republic, ceaselessly evolutionary, contributes to strengthen the phase of current stabilization. Indeed, the decentralization organized in 1999 realized a new space tightening the dismemberment of the privileges of the State in a new rationalized division. A fault of this dialectic, we indeed understand that the State needs spatial marks to assert its identity. Antithesis of the tangible dimension, the social space and its environment is there to shake. On the other hand, the local political experience escapes the excitements, as ideals awarded to the elementary spatial structures by the watchword of the decentralization? By the participation, the electoral behavior will confirm the level of control of the territories of the African State.

## INDEX

**Mots-clés** : décentralisation, démocratisation, localités, présidentialisation, territorialité

**Keywords** : décentralisation, democratization, locality, présidentialisation, territoriality

## AUTEURS

### MICHEL BUSSI

Professeur en Géographie

UFR de Rouen

michel.bussi@univ-rouen.fr

### STÉPHANIE LIMA

Maître de conférences en Géographie

Centre universitaire Jean-François Champollion d'Albi

stephanie.lima@wanadoo.fr

### DAVID VIGNERON

Doctorant en Géographie

UFR de Rouen

david.vigneron@gmx.fr